



Assemblée générale mixte du 23 avril 2009

Résultats du vote des résolutions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 23 avril 2009, sous la présidence de Martin Bouygues, a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale réunissait des actionnaires représentant 327,6 millions de droits de vote soit 73,3% du total.

	Quorum exigé	Nombre d'actions (présents, représentés, ou ayant voté par correspondance)	Nombre de voix
Partie Ordinaire (1/5 x 340 729 176)	68 145 836	222 457 656	327 616 683
Partie Extraordinaire (1/4 x 340 729 176)	85 182 295	222 460 448	327 621 267

Martin Bouygues a ouvert l'Assemblée générale mixte par une présentation du Groupe et a répondu aux questions des actionnaires.

Les vingt-six résolutions soumises au vote ont ensuite été adoptées, à une majorité comprise entre 75,91% et 99,90%.

Partie ordinaire :

Les actionnaires ont approuvé les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2008. Ils ont décidé de verser au titre de cet exercice un dividende de 1,60 euro par action. Le paiement du dividende sera effectué en numéraire. La date de mise en paiement est fixée au 4 mai 2009. Les actionnaires ont également approuvé les conventions réglementées.

Les actionnaires ont ensuite renouvelé pour 3 ans les mandats d'administrateur de Martin Bouygues, Mme Francis Bouygues, Pierre Barberis, François Bertière, Georges Chodron de Courcel. Les actionnaires ont également renouvelé pour 6 ans le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Ernst & Young Audit et ont nommé comme commissaire aux comptes suppléant Auditex. Ils ont autorisé la société à intervenir sur ses propres actions.

	Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire	Pour %	Contre %	Abstentions %
1	Approbation des comptes annuels	99,42	0,57	0,01
2	Approbation des comptes consolidés	99,35	0,64	0,01
3	Affectation du résultat, fixation du dividende	99,79	0,20	0,01
4	Approbation des conventions et engagements réglementés ⁽¹⁾	78,74	21,25	0,01
5	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Martin Bouygues)	98,29	1,70	0,01
6	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Mme Francis Bouygues)	89,50	10,48	0,02
7	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Pierre Barberis)	96,03	3,96	0,01
8	Renouvellement du mandat d'un administrateur (François Bertière)	90,66	9,33	0,01
9	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Georges Chodron de Courcel)	87,04	12,94	0,02
10	Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire (Ernst & Young Audit)	99,85	0,14	0,01
11	Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant (Auditex)	98,80	1,17	0,03
12	Autorisation d'intervenir sur les actions de la société	81,12	18,87	0,01

⁽¹⁾ Les actionnaires concernés, représentant 113 507 762 voix, n'ont pas pris part au vote.

Partie extraordinaire :

Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des délégations de compétence et des autorisations à donner au conseil d'administration en vue notamment de réduire le capital social, d'augmenter le capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription, et d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital social ou à l'attribution de titres de créances.

	Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire	Pour %	Contre %	Abstentions %
13	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions propres	98,80	1,19	0,01
14	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à actions de la société ou d'une filiale	96,84	3,16	0,00
15 ⁽¹⁾	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	99,65	0,34	0,01
16	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ou d'une filiale	77,69	22,24	0,07
17	Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	79,37	20,56	0,07
18	Autorisation de fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée générale, le prix d'émission sans droit préférentiel de souscription par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée	77,51	22,41	0,08
19	Délégation de pouvoirs pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	97,23	2,69	0,08
20	Délégation de compétence pour augmenter le capital social, sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	79,62	20,31	0,07
21	Délégation de compétence pour augmenter le capital social en faveur des salariés ou mandataires de la société ou de sociétés liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise	86,32	13,61	0,07
22	Délégation de compétence pour émettre des actions en conséquence de l'émission, par une filiale, de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société	80,16	19,77	0,07
23	Délégation de compétence pour émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	98,70	1,23	0,07
24 ⁽¹⁾	Délégation de compétence pour émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique pourtant sur les titres de la société	75,91	24,02	0,07
25	Autorisation d'augmenter le capital social en période d'offre publique	75,99	23,94	0,07
26	Pouvoirs pour formalités	99,90	0,03	0,07

⁽¹⁾ Ces résolutions, bien que relevant de la partie extraordinaire, sont soumises aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire.

Le document de référence a été remis aux actionnaires présents le jour de l'Assemblée. Il est accessible sur le site Internet de la société (www.bouygues.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être demandé à la société (Direction de la Communication Interne – 32 avenue Hoche – 75008 PARIS).

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration qui s'est réuni le 23 avril 2009, à l'issue de l'assemblée générale, a décidé de maintenir le cumul des fonctions de président et de directeur général. Il a renouvelé le mandat de président-directeur général de Martin Bouygues et le mandat de directeur général délégué d'Olivier Bouygues.

Au 23 avril 2009, le conseil d'administration est composé comme suit :

Président-directeur général

Martin Bouygues

Administrateur et directeur général délégué

Olivier Bouygues

Directeur général délégué et représentant permanent de SCDM, administrateur

Administrateurs

Pierre Barberis

Ancien directeur général délégué d'Oberthur

Thierry Jourdain

Représentant des salariés actionnaires

Patricia Barbizet

Directeur général – administrateur d'Artémis

Patrick Kron

Président-directeur général d'Alstom

François Bertière

Président-directeur général de Bouygues Immobilier

Hervé Le Bouc

Président-directeur général de Colas

Madame Francis Bouygues

Nonce Paolini

Président-directeur général de TF1

Georges Chodron de Courcel

Directeur général délégué de BNP Paribas

Helman le Pas de Sécheval

Directeur financier groupe de Groupama

Charles de Croisset

International advisor de Goldman Sachs International

Jean Peyrelevade

Vice-président de Leonardo France

Lucien Douroux

Ancien président du conseil de surveillance de Crédit-Agricole Indosuez

François-Henri Pinault

Président-directeur général de PPR

Yves Gabriel

Président-directeur général de Bouygues Construction

Jean-Michel Gras

Représentant des salariés actionnaires

Censeur

Alain Pouyat